



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 11 janvier 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - 2.2.2. Séance extraordinaire - budget du 14 décembre 2020
 - 2.2.3. Séance extraordinaire du 14 décembre 2020
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Déploiement d'internet haute vitesse - Résolution d'appui à DIHR
 - 2.6. Adoption du règlement 21-374 sur la gestion contractuelle
 - 2.7. Adoption du règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre
 - 2.8. Adoption du règlement 21-376 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2021
 - 2.9. Nomination des maires suppléants pour l'année 2021
 - 2.10. Nomination des membres aux comités du conseil municipal pour l'année 2021
 - 2.11. Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens
 - 2.12. Adoption de la Politique relative aux congés
 - 2.13. Adoption de la Politique relative aux horaires de travail
 - 2.14. Adoption de la Politique relative aux frais de déplacement, de repas et d'hôtellerie et aux frais de représentation
 - 2.15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 21-377 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 2.16. Demande de don - Fondation santé du Haut-Richelieu
 - 2.17. Achat d'ameublement pour la salle du conseil
 - 2.18. Achat de nouvelles tablettes pour le conseil
 - 2.19. Entente de partage avec Saint-Sébastien - Carrières et sablières
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Fin de mandat pour consultation du camion autopompe d'incendie
 - 3.3. Embauche d'un consultant pour assistance dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau camion autopompe d'incendie
4. TRANSPORT
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Octroi de contrat pour le nettoyage des puits d'approvisionnement en eau potable
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Offre de services - Soutien technique en urbanisme pour l'année 2021
 - 7.3. Annulation de constats d'infraction
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Rapport du département de loisirs, de communications et de culture
 - 8.2. Offre de service - projet patrimonial Ancienne gare de Saint-Alexandre

- 8.3. Projet d'affichage régional - programmation culturelle / carrefours culturels
- 8.4. Demandes d'aide financière - Programme En Montérégie, on bouge!
- 8.5. Achat d'un projecteur et d'un écran pour le Pavillon des loisirs
- 8.6. Journée de réflexion sur les loisirs
- 9. CORRESPONDANCE
- 10. AFFAIRES DIVERSES
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Trois questions ont été posées aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

21-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en ajoutant le point 8.6 *Journée de réflexion sur les loisirs* et en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption des procès-verbaux

21-01-02

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-01-03

Séance extraordinaire - budget du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire - budget du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire - budget du 14 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-01-04

Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-01-05

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier

2021, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume,
appuyé par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 293 433,72 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	3920 à 3942 81670 à 81714	pour	47 200,51 \$
Chèques fournisseurs	ajout factures	pour pour	63 747,24 \$ 139 114,29 \$
Rémunération	501482 à 501533 ch.7379, 7380	pour pour	43 347,74 \$ 23,94 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de décembre 2020, totalisant une (1) plainte, est déposé devant le conseil.

21-01-06

Déploiement d'internet haute vitesse - Résolution d'appui à DIHR

CONSIDÉRANT QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire du Haut-Richelieu, soit Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ne sont toujours pas entièrement desservies;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle,
appuyé par le conseiller Jean-françois Berthiaume et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre appuie les démarches de Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) en vue d'obtenir de l'aide financière du nouveau Fonds pour la large bande universelle et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

21-01-07

Adoption du règlement 21-374 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-374 concernant la gestion contractuelle était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public;

ATTENDU QU' avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume,
appuyé par le conseiller Florent Raymond;

et résolu que le règlement 21-374 concernant la gestion contractuelle soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-01-08

Adoption du règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-375 concernant le traitement des élus était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public;

ATTENDU QU' avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette,
appuyé par le conseiller Stéphane Vézina;

et résolu que le règlement 21-375 concernant le traitement des élus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-01-09

Adoption du règlement 21-376 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2021

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-376 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2021 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site Internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt;

et résolu que le règlement 21-376 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2021 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-01-10

Nomination des maires suppléants pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de nommer les personnes suivantes aux périodes indiquées à titre de maire suppléant pour l'année 2021 avec le pouvoir de signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre et de siéger à la MRC du Haut-Richelieu en cas d'absence:

<u>Maire suppléant</u>	<u>Période</u>
Florent Raymond	Janvier à Mars 2021
Jean-François Berthiaume	Avril à Juin 2021
Marie-Eve Denicourt	Juillet à Octobre 2021

Adoptée à l'unanimité

21-01-11

Nomination des membres aux comités du conseil municipal pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'approuver la liste des membres des comités du conseil pour l'année 2021 et des représentants du conseil au sein des organismes communautaires qui se lit comme suit :

COMITÉS

Actions bénévoles	Stéphane Vézina Marie-Eve Denicourt
Aréna de Bedford	Luc Mercier
Autoroute 35	Yves Barrette, président Jean-François Berthiaume Stéphane Vézina
Circuit de mobilité active (CMA) et transport	Yves Barrette Jean-François Berthiaume
Communications et technologies de l'information	Stéphane Vézina, président Marie-Eve Denicourt Jean-François Berthiaume
Environnement	Florent Raymond, président Stéphane Vézina Yves Barrette
Politique familiale	Yves Barrette, président Stéphane Vézina
Réseaux Aqueduc / Égout	Yves Barrette, président Florent Raymond Bernard Rousselle
Ressources humaines (RH)	Marie-Eve Denicourt, présidente Yves Barrette Stéphane Vézina Jean-François Berthiaume
Service incendie (SSI) et sécurité civile	Jean-François Berthiaume, président Stéphane Vézina
Urbanisme (CCU)	Bernard Rousselle, président Marie-Eve Denicourt Florent Raymond
Voirie	Bernard Rousselle, président Jean-François Berthiaume Florent Raymond

ORGANISMES

Centre d'entraide régional d'Henryville Bernard Rousselle
Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu Réjean Messier
Conseil d'établissement - École Saint-Alexandre Jean-François Berthiaume

Le maire siège d'office sur tous les comités.

Adoptée à l'unanimité

21-01-12 **Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser l'envoi du bulletin sur le budget et les taxes ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2021-2023 aux citoyens en couleurs.

Adoptée à l'unanimité

21-01-13 **Adoption de la Politique relative aux congés**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la *Politique relative aux congés* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

21-01-14 **Adoption de la Politique relative aux horaires de travail**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la *Politique relative aux horaires de travail* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

21-01-15 **Adoption de la Politique relative aux frais de déplacement, de repas et d'hôtellerie et aux frais de représentation**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'approuver la *Politique relative aux frais de déplacement, de repas et d'hôtellerie et aux frais de représentation* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 21-377 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Yves Barrette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Yves Barrette dépose une copie du projet de règlement 21-377 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

21-01-16 **Demande de don - Fondation santé du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'aide financière de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville dans le cadre d'un projet majeur de rénovation de l'unité de psychiatrie de l'Hôpital du Haut-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre accorde une aide financière à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville d'un montant de 1 000\$ pour son projet de rénovation de l'unité de psychiatrie de l'Hôpital du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

21-01-17 **Achat d'ameublement pour la salle du conseil**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acquérir de nouvelles tables pour la salle du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire un modèle adapté aux réalités technologiques d'aujourd'hui et qui est facilement mobile ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'accorder le contrat pour l'acquisition d'un nouvel ameublement pour la salle du conseil à Librairie du Richelieu pour le montant de 11 910\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-01-18

Achat de nouvelles tablettes pour le conseil

CONSIDÉRANT QUE le comité des communications et des technologies de l'information recommandent l'acquisition de nouvelles tablettes pour le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des communications et des technologies de l'information ont retenu les tablettes Surface Pro 7 de Windows ;

CONSIDÉRANT QUE deux prix ont été demandés pour l'achat de nouvelles tablettes, de stylets, de claviers, de souris et d'étuis de protection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'acheter sept tablettes Surface Pro 7 de Windows, sept stylets, sept claviers, sept souris et sept étuis de protection auprès de Insight Canada Inc. au montant de 11 820.06\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de recyclage.

Adoptée à l'unanimité

21-01-19

Entente de partage avec Saint-Sébastien - Carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Alexandre et de Saint-Sébastien ont convenu au cours de l'année 2016 d'un partage des droits des carrières et des sablières à raison de 80% pour la Municipalité de Saint-Alexandre et de 20% pour la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT QUE par suite de l'annonce du prolongement de l'autoroute 35, la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite revoir le partage des redevances puisque le sable nécessaire à la construction de l'autoroute serait prélevé à Saint-Alexandre et transiterait par la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités se sont entendus pour un partage des redevances à 50% pour chaque municipalité pour la durée des travaux de l'autoroute 35 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intermunicipale intitulé *Entente de partage d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* a été soumis aux deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'adopter le projet d'entente intermunicipale intitulé *Entente de partage d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ;

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-01-20

Service de sécurité incendie - Rapport

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de déposer le rapport du mois de décembre 2020 présenté par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI représentant les sorties suivantes:

- 3 appels incendies
- 3 appels premiers répondants
- 1 entraide

21-01-21

Fin de mandat pour consultation du camion autopompe d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion autopompe pour le service d'incendie en vertu de la résolution 20-11-277 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Alexandre n'a reçu aucune soumission ;

CONSIDÉRANT QU'après des vérifications de la Municipalité, la complexité du devis technique était la raison la plus souvent citée ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale considère que la Municipalité de Saint-Alexandre possède l'ensemble des outils ainsi que l'expertise interne afin de rédiger ledit devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu :

DE poursuivre la rédaction des documents d'appel d'offres à l'interne par le service d'incendie de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

DE ne pas retenir les services de monsieur Michel Maillé comme consultant pour la suite du processus d'appel d'offres de la municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

21-01-22

Embauche d'un consultant pour assistance dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau camion autopompe d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre entrera prochainement dans un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion autopompe pour son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a décidé de procéder à l'interne pour la rédaction des documents d'appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre pourrait avoir besoin d'assistance pour évaluer les soumissions ainsi qu'évaluer le camion autopompe d'incendie avant le paiement dudit camion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

DE retenir les services de monsieur Ghyslain Robert, consultant en sécurité incendie, au tarif horaire de 45\$ par heure;

D'autoriser monsieur Benoit Brodeur, directeur du service incendie de Saint-Alexandre, à utiliser au besoin les services de monsieur Robert lorsqu'il le jugera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

21-01-23

Octroi de contrat pour le nettoyage des puits d'approvisionnement en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectuée un processus d'appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires différents;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le jeudi 17 décembre 2020 à 10 h 01 la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de service pour le nettoyage des Puits d'approvisionnement en eau potable à R.J. Lévesque & Fils Ltée pour un montant de 31 043,35 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de décembre, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant sept (7) permis est déposé, ainsi que le résumé des permis pour l'année complète 2020.

21-01-24

Offre de services - Soutien technique en urbanisme pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter l'offre de services de monsieur Philippe Meunier, urbaniste, pour le service de soutien technique en matière d'urbanisme pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 au coût de 977,29\$, taxes incluses, et dans le cadre d'une demande d'avis écrit, des frais de 80\$ de l'heure par dossier seront facturés en sus.

Adoptée à l'unanimité

21-01-25

Annulation de constats d'infraction

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'annuler les constats d'infraction émis par les municipalités qui visent les constats d'infraction CAE201924, CAE201935 et CAE201946 qui visent le lot 4 391 082 ainsi que les constats d'infraction CAE201950 et CAE201961 qui visent le lot 4 389 980.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Rapport du département de loisirs, de communications et de culture

Dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice madame Odile Gauvin.

21-01-26

Offre de service - projet patrimonial Ancienne gare de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a fait une demande d'aide financière pour un projet patrimonial sur l'ancienne gare de Saint-Alexandre à la MRC du Haut-Richelieu de 9 500\$, conformément à la résolution 20-10-249 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 25 novembre 2020, l'aide financière demandée par la Municipalité de Saint-Alexandre de 9 500\$ a été accordée conformément à la résolution 16062-20 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu l'offre de services de madame Estelle Poirier-Vannier, consultante en muséologie et experte en patrimoine, pour le projet patrimonial de l'ancienne gare de Saint-Alexandre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter l'offre de service de madame Estelle Poirier-Vannier pour le projet patrimonial de l'ancienne gare de Saint-Alexandre pour le montant de 10 000\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-01-27

Projet d'affichage régional - programmation culturelle / carrefours culturels

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel se libelle comme suit : « Soutien à la réalisation d'une programmation en réseau / concertation entre les communautés en faveur d'initiatives communes qui font appel à la contribution des ressources culturelles régionales » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel, les carrefours culturels ont développé un projet visant à doter chacune des 13 municipalités de la ruralité d'une borne iPad ou d'un téléviseur ainsi que d'un lecteur numérique wifi permettant l'affichage de la programmation culturelle de toute la région via un logiciel de programmation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit en complémentarité aux démarches d'animation culturelle émanant des carrefours culturels répartis sur votre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette action vise la communication avec le public, la promotion des activités culturelles, un meilleur rayonnement à la culture sur l'ensemble du territoire et qu'il s'agit d'une action qui présente un certain intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a déjà accepté, via l'entente de développement culturel, de subventionner tous les frais de base du projet d'affichage régionale pour un montant total de 15 210,83\$ (taxes incluses), incluant :

- o L'achat de 11 téléviseurs et supports muraux, ainsi que de 2 tablettes numériques et supports pour chacun des 13 carrefours culturels. (7637,45\$ +tx)
- o L'installation des lecteurs numériques (incluant la configuration et la mise en place du logiciel de programmation sur le réseau) dans chacune des 13 municipalités (4550\$+tx + les déplacements)
- o La formation pour la programmation des visuels via le logiciel pour les 13 ressources des municipalités (375\$+tx)

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous encourage toutefois à mettre en œuvre des stratégies pour nous assurer que ces dispositifs soient véritablement utilisés et qu'ils soient spécifiquement voués à la diffusion culturelle;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la formation, chacun des usagers sera capable d'utiliser le logiciel de programmation pour y programmer des visuels;

CONSIDÉRANT QUE les carrefours culturels ont déjà planifié créer un sous-comité pour s'assurer de répertorier l'offre culturelle régionale et s'assurer de l'affichage sur l'ensemble des 13 diffuseurs via le logiciel de programmation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel de programmation en ligne permet qu'un seul ou plusieurs utilisateurs affichent du contenu uniformisé sur tous les 13 différents diffuseurs de manière simultanée;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités pourra également utiliser le logiciel pour y ajouter du contenu de manière individuelle en plus du contenu régional;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode permettra aux ressources des loisirs ou de la culture de sauver du temps, car ils pourront actualiser le contenu plus régulièrement et facilement, et ce à distance via leur ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité décide de ne plus ou pas payer la licence mensuelle d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation, qui inclut le support technique, elle pourra quand même conserver le téléviseur ou iPad, pour y diffuser du contenu. Cependant, elle devra s'occuper elle-même de la diffusion du contenu, manuellement (en utilisant une clé USB par exemple) et ne pourra effectuer les changements à distance. La municipalité pourra également conserver le lecteur numérique dans l'optique où la municipalité déciderait éventuellement de payer les frais mensuels et utiliser le logiciel de programmation.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de appuyé par , il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que la municipalité s'engage à payer les coûts **récurrents annuels** de la licence (29.95\$/mois) d'utilisation pour permettre la continuité du service de diffusion régionale des événements culturels.

Adoptée à l'unanimité

21-01-28

Demandes d'aide financière - Programme En Montérégie, on bouge!

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser madame Odile Gauvin, directrice des loisirs, de la culture et des communications, à entreprendre deux demandes d'aide financière de le cadre du programme «En Montérégie, on bouge!» pour l'achat de matériels et de jeux pour le parc, afin d'inciter la population à bouger, ainsi qu'une fontaine d'eau avec remplissage de bouteille réutilisable.

Adoptée à l'unanimité

21-01-29

Achat d'un projecteur et d'un écran pour le Pavillon des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a la volonté d'acheter un projecteur et un écran de projection pour le Pavillon des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a demandé deux soumissions pour le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de procéder à l'achat d'un projecteur et d'un écran de projection pour le

Pavillon des loisirs auprès de Laudiom pour un montant de 3 802,69\$ plus les taxes applicables. Ce montant inclut également les frais de transport et la main d'oeuvre.

Adoptée à l'unanimité

Journée de réflexion sur les loisirs

Le conseiller monsieur Yves Barrette, fait mention de la journée de réflexion sur les loisirs des Alexandrins, en concert avec l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre (ALSA).

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de décembre 2020

10. AFFAIRES DIVERSES

Madame la conseillère Marie-Eve Denicourt propose que la municipalité effectue de la sensibilisation concernant la santé mentale auprès de la population. L'ensemble des membres du conseil approuve l'initiative.

21-01-30 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 55.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire